



Bruxelles, le 18 novembre 2025
(OR. en)

14886/25

LIMITE

CORLX 1034
CFSP/PESC 1575
RELEX 1392
ELARG 121

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU CONSEIL mettant en œuvre le règlement (UE) 2019/1890 concernant des mesures restrictives en raison des activités de forage non autorisées menées par la Turquie en Méditerranée orientale

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2025/... DU CONSEIL

du ...

**mettant en œuvre le règlement (UE) 2019/1890 concernant des mesures restrictives
en raison des activités de forage non autorisées
menées par la Turquie en Méditerranée orientale**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/1890 du Conseil du 11 novembre 2019 concernant des mesures restrictives en raison des activités de forage non autorisées menées par la Turquie en Méditerranée orientale¹, et notamment son article 12, paragraphe 4,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

¹ JO L 291 du 12.11.2019, p. 3, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2019/1890/oj>.

considérant ce qui suit:

- (1) Le 11 novembre 2019, le Conseil a adopté le règlement (UE) 2019/1890.
- (2) Le ...⁺, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2025/...²⁺⁺, qui modifie la décision (PESC) 2019/1894 du Conseil³ en prorogeant les mesures restrictives qu'elle prévoit jusqu'au 30 novembre 2026, la liste étant vide.
- (3) Il y a lieu de modifier l'annexe I du règlement (UE) 2019/1890 en conséquence,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

⁺ JO: veuillez insérer la date d'adoption de la décision figurant dans le document ST 14884/25.

² Décision (PESC) 2025/... du Conseil du ... modifiant la décision (PESC) 2019/1894 concernant des mesures restrictives en raison des activités de forage non autorisées menées par la Turquie en Méditerranée orientale (JO L ...).

⁺⁺ JO: veuillez insérer dans le texte le numéro de la décision figurant dans le document ST 14884/25 et insérer le numéro, la date et la référence JO de ladite décision dans la note de bas de page.

³ Décision (PESC) 2019/1894 du Conseil du 11 novembre 2019 concernant des mesures restrictives en raison des activités de forage non autorisées menées par la Turquie en Méditerranée orientale (JO L 291 du 12.11.2019, p. 47, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2019/1894/oj>).

Article premier

L'annexe I du règlement (UE) 2019/1890 est remplacée par le texte figurant à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président/La présidente

ANNEXE

"ANNEXE I

LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES,
ENTITÉS ET ORGANISMES VISÉS À L'ARTICLE 2".

